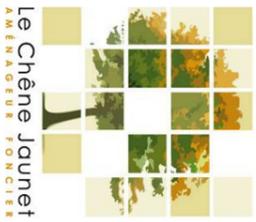


Maître d'ouvrage



Le Chêne Jaunet
54 rue Général de GAULLE
27340 PONT DE L'ARCHÉ
☎ 02.35.23.26.56
📠 02.35.23.49.91

Géomètre-Expert



GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
Maxime Lehourneur
27000 PONT DE L'ARCHÉ
Tél. 02.32.40.05.13 Fax : 02.32.50.59.91
Courriel: agp@geometre-expert.fr

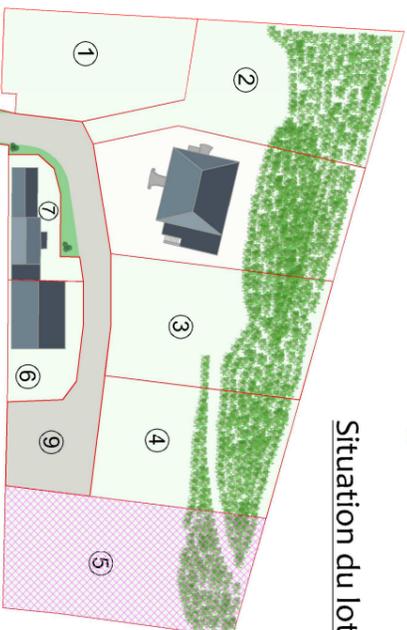
Département de l'EURE

Commune de PONT-DE-L'ARCHÉ

Rue du Général DE GAULLE

Résidence "Le Parc des Remparts"

Situation du lot



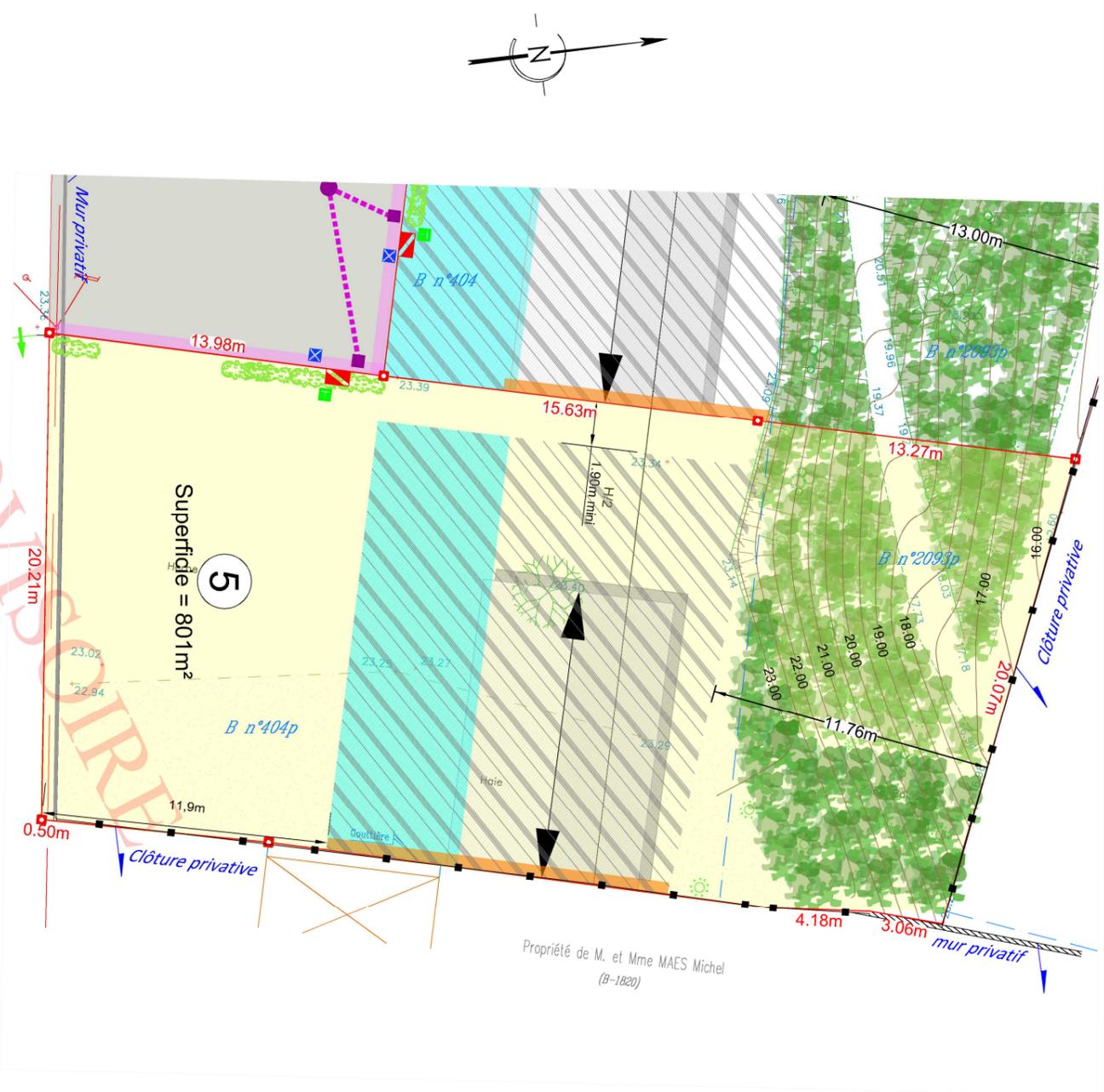
Permis d'aménager
Réf. : PA 027469150001
Surface de plancher
300 m²

Rue du Général DE GAULLE

coordonnées rattachées au RGF 99 (CC49)

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE DU LOT N°5 Section ... n°

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
150419	17/12/15	150419-PA.dwg	1/250



LEGENDE :

- Chaussée aménagée
- Noues et espaces verts
- Zone boisée à conserver
- arbre existant
- plantations effectuées par l'aménageur
- Haie d'essences locales à planter par les acquéreurs
- Possibilité de faire glisser es accès le long du trait rose
- Emprise constructible
- les constructions doivent être implantées à une distance au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction sans être inférieur à 1,90m
- H2
- Hypothèse(s) d'implantation non contractuelle
- Sens du faîtiage principal

Les constructions peuvent s'implanter sur l'alignement de la voie privée. Si elles ne le sont pas, les façades avant des constructions doivent être implantées dans la bande bleue.

Contenance d'implantation : Le pignon ou une partie du pignon devra être implanté en limite de propriété sur la zone indiquée par un trait orange épais.

LEGENDE RESEAUX :

- Borne nouvelle
- Borne existante
- Limite de propriété
- Application cadastrale
- Cote altimétrique (rattachée au NGF système IGN 1989)*
- Cotation linéaire
- Haie existante
- Faillié existant
- Réseaux existant
- Clôture existante
- Courbe de niveau*
- 23.43
- 13.02m

- Branchement Eaux Usées*
- Branchement Eau*
- Branchement Electricité*
- Branchement Télécom*

(*) : - le nivellement relative la topographie du terrain AVANT travaux
- les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.
Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.